

**PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Du mardi 18 mars 2025
Salle du Conseil de la Mairie de LE BONHOMME - 20 h 00**

Sous la présidence de : M ANCEL Jean-Charles, Président, ouvre la séance à 20h00.

Présents : ANCEL Jean-Charles, Président et Délégué d'Orbey - BERTRAND Clément, Vice-Président et Délégué de Fréland – STADLER Roger, Délégué d'Orbey - BARADEL Pascal, Délégué de Le Bonhomme - BANGRATZ Bernard, Délégué de Labaroche -- COUTY Christian, Délégué de Fréland - HENRY Jacques, Président Honoraire invité -/

Absents excusés et non représentés : NEANT-/

Absentes non-excuses : CLAUDEPIERRE Marion, Déléguée de Le Bonhomme – HUARD Marianne, Déléguée de Labaroche – BOUADMA Nabila, Déléguée de Lapoutroie-/

Ont donné procuration : LOING Clément, Délégué de Lapoutroie a donné procuration à M. Jean-Charles ANCEL-/

Secrétaire de Séance : Mme Anaïs SIESS

Date de convocation : 06/03/2025

Quorum : quorum de 6 membres requis - 6 membres présents

L'ordre du jour est le suivant :

1°/ ADMINISTRATION GENERALE - Approbation de la réunion précédente et désignation d'un secrétaire de séance ;

2°/ FINANCES – Approbation du Compte Financier Unique 2024 ;

3°/ FINANCES – Vote du Budget Primitif 2025 ;

4°/ MATERIEL – Approbation de l'achat d'un rouleau compacteur ;

5°/ COMMUNICATIONS du Président et DIVERS.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le procès-verbal avait été expédié à tous les membres ; il est commenté par le Président.

Il est adopté à **7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Mme SIESS Anaïs a été désignée en qualité de Secrétaire de séance par le Comité Directeur à **7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

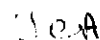
2- FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur Jean-Charles ANCEL, Président, sort de la Salle. De ce fait, la procuration de M. Clément LOING est inopérante pour ce point.

Paraphe du Secrétaire de séance



Paraphe du Président



Syndicat intercommunal d'Intérêt Agricole
PV du mardi 18 Mars 2025 – 20h00
Réunion en Salle du Conseil de la Mairie de LE BONHOMME

L'ensemble des membres du Comité Directeur ont été destinataires du Compte Financier Unique en date du 06 mars 2025.

Monsieur Clément BERTRAND donne lecture et explication du Compte Financier Unique 2024 à l'ensemble des membres du Comité Directeur. Ce Compte Financier Unique regroupe les anciens Compte Administratifs et de Gestion par le biais de l'échange de flux dématérialisé entre le SIIA et le Comptable Publique qui permettent, après vérifications des concordances des balances budgétaires, d'abonder le Compte Financier Unique de l'ensemble des informations requises. Il a été établi sous la nomenclature M57 détaillée.

Aucune objection n'est formulée.

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Entendu l'exposé de M. Clément BERTRAND, Vice-Président,

Après délibération et à 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Comité Directeur,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique, présentant des écritures identiques, ainsi qu'il suit :

EN INVESTISSEMENT :

Dépenses	9 972,04 €
Recettes	43 101,07 € (avec excédent 2023)
Excédent	33 129,03 euros

EN FONCTIONNEMENT :

Dépenses	19 790,70 € (avec excédent 2023)
Recettes	18 040,47 €
Déficit	1 750,23 euros

- **DECIDE** de reporter immédiatement les résultats du CFU 2024 au BP 2025 :
 - Au compte R001 : Excédent d'investissement reporté : 33 129,03 €
 - Au compte D002 : Déficit de fonctionnement reporté : 1 750,23 €
- **CHARGE** le Président (ou son représentant) de toutes les modalités liées à la présente décision et **AUTORISE** à signer tout document y attaché.

3- FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Jean-Charles ANCEL, Président, réintègre la salle.

L'ensemble des membres du Comité Directeur ont été destinataires le 06 mars 2025 du projet de budget primitif 2025.

Le Président expose au Comité Directeur les conditions d'élaboration du Budget Primitif et la répartition des crédits permettant de faire face, dans les conditions les meilleures, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2025, à l'aune du Débat sur les Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 13 février 2025.

Paraphe du Secrétaire de séance



Paraphe du Président



Il est précisé que le budget primitif 2025 est établi sous la nomenclature M57 détaillée suite à la délibération n°DEL_SIIA_2022_02_04 en date du 11 mars 2022.

- Vu** la délibération du Comité Directeur n° DEL_SIIA_2022_02_04 en date du 11 mars 2022 actant du passage anticipé à la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2023 ;
- Vu** la délibération du Comité Directeur n°DEL_2025_01_02 du 23 janvier 2024 actant du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 et du Rapport d'Orientations Budgétaires attendant ;
- Vu** le projet de Budget Primitif 2025 ci-annexé ;

Après délibération et à **7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Comité Directeur,

- **APPROUVE** le Budget primitif 2025, présenté par le Président, ainsi qu'il suit :

Fonctionnement en équilibre :

Dépenses et recettes : **18 947,00 euros** (y compris excédent de l'année 2024)

Investissement en équilibre :

Dépenses et recettes : **38 858,03 euros** (y compris excédent de l'année 2024)

- **RAPPELLE** que le budget est voté par article en investissement et par chapitre en fonctionnement ;
- **DIT** que le taux de fongibilité des crédits est fixé à 7,50 % en investissement et 7,50 % en fonctionnement ;
- **CHARGE** le Président (ou son représentant) de toutes les modalités liées à la présente délibération et **AUTORISE** à **SIGNER** tous les documents y attenants.

4- **MATERIEL – APPROBATION DE L'ACHAT D'UN ROULEAU-COMPACTEUR**

Monsieur le Président rappelle que dans les points divers de la réunion du 13 février 2025 a été émis le projet d'acheter un rouleau-compacteur en remplacement de l'actuel. En effet, le rouleau-compacteur actuel ne répond plus aux besoins des potentiels utilisateurs.

Plusieurs types de rouleaux compacteurs sont discutés : à conducteur marchant, autoportée mixte, autoportée à double billes.

Après discussion, il s'avère que même si le rouleau compacteur mixte (bille à l'avant et pneus à l'arrière) est plus confortable pour la réfection de chemin, le modèle de doubles billes permet l'utilisation pour le macadam.

Monsieur Jean-Charles ANCEL présente un devis pour l'achat d'un matériel d'occasion qui est tout à fait adapté aux travaux que réalisent les services techniques des communes. Il s'agit de petit travaux, réparation de chaussée, purge sous voirie (affaissement, racine d'arbre, enrobé usé) par décroustage, compactage du fond de forme, compactage de la couche de forme, rechargement de structure en 0/60 dans les chemins communaux par apport de recyclé ou tout

venant 0/60 sur des épaisseurs maxi de 20cm, Gravillonnage mono/ bi-couche, entretien des nids de poule dans les chemins très longs. Le compacteur PV2 Dynapac CC900S, d'une faible largeur de 900mm permet d'aller aussi bien sur trottoir que sur voirie. Véritable cylindre d'enrobé (poids < 2t) et équipé de rampes d'arrosage, il permet de faire des reprises jusqu'à 8cm d'épaisseur. En voirie, en compactant des couches de matériaux granulaires, il peut aller jusqu'à 20cm.

La marque Dynapac fait partie du top 3 et est plébiscitée par tous les grands groupes d'application d'enrobé (COLAS, EIFFAGE ...). Pour les communes et les particuliers, disposer de ce matériel dans le secteur permet d'éviter le transport vers Colmar qui prend du temps et est couteux (80€ par voyage). Cela constitue également le début de la mutualisation des équipements communaux. Les communes et les agriculteurs, utilisateurs potentiels, possèdent tous les moyens de transport requis. Les possibilités de location ne s'étendent pas au-delà des 5 communes du Pays Welche a priori.

En ce qui concerne un matériel équivalent avec pneus à l'arrière, il n'en existe pas en occasion (d'après les services techniques) et ce matériel est plus cher.

Le matériel proposé, Cylindre CC900S conviendrait donc aux utilisations qui permettent des petites réparations, y compris pour la réparation de chemins qui sont à recharger régulièrement. Transportable par des particuliers avec des remorques (PTAC < 3.5t), il est très maniable.

Pour la location, ce matériel est équipé d'un compteur horaire. Nous avons parlé d'un tarif journalier (environ une centaine d'€), or ce matériel (d'après les services techniques) ne travaille pas de nombreuses heures par jour mais plusieurs jours. Il serait plus judicieux de noter les heures comme nous le faisons sur le broyeur. Le tarif horaire proposé par le Président serait de 50,00 € par heure (frais de carburant en sus, à charge des utilisateurs).

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après délibération et à **7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Comité Directeur,

- **APPROUVE** l'achat d'un rouleau compacteur tandem de marque DYNAPAC modèle CC900 S pour un montant maximal de 16 800,00 € (crédits inscrits au Budget Primitif 2025) ;
- **CHARGE** le Président (ou son représentant) de la négociation du matériel au meilleur prix et selon les conditions les meilleures dans le respect du Code de la Commande Publique ;
- **FIXE** la durée d'amortissement à 10 ans ;
- **FIXE** le tarif de location de location à 50,00 € par heure pour les personnes morales et physiques étant domiciliées dans l'une des communes membres et 60,00 € par heure pour les personnes morales et physiques domiciliées hors communes membres ;
- **DECIDE DE VENDRE** l'ancien rouleau-compacteur :
 - N° inventaire 2017/2188/ROULEAU acheté en 2017 au prix de 9000,00 € TTC
 - Avec un prix de réserve de 2 700,00 €
 - En l'état.

Syndicat intercommunal d'Intérêt Agricole
PV du mardi 18 Mars 2025 – 20h00
Réunion en Salle du Conseil de la Mairie de LE BONHOMME

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES
 DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR -- SIIA LE BONHOMME
 SEANCE DU MARDI 18 MARS 2025 – 20h00**

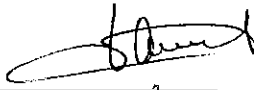

1°/ **ADMINISTRATION GENERALE** - Approbation de la réunion précédente et désignation d'un secrétaire de séance ;

2°/ **FINANCES** – Approbation du Compte Financier Unique 2024 ;

3°/ **FINANCES** – Vote du Budget Primitif 2025 ;

4°/ **MATERIEL** – Approbation de l'achat d'un rouleau compacteur ;

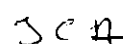
5°/ **COMMUNICATIONS** du Président et **DIVERS**.

Noms	Prénoms	Qualités	Présence	Procuration
ANCEL	Jean-Charles	Délégué d'Orbey Président	Présent	/
BERTRAND	Clément	Délégué de Fréland Vice-Président	Présent	A la procuration de Clément LOING
BARADEL	Pascal	Délégué de Le Bonhomme	Présent	/
CLAUDEPIERRE	Marion	Déléguée de Le Bonhomme	Absente	/
BANGRATZ	Bernard	Délégué de Labaroche	Présent	/
HUARD	Marianne	Déléguée de Labaroche	Absente	/
BOUADMA	Nabila	Déléguée de Lapoutroie	Absente	/
LOING	Clément	Délégué de Lapoutroie	Excusé	A donné procuration à Jean- Charles ANCEL
COUTY	Christian	Délégué de Fréland	Présent	/
STADLER	Roger	Délégué d'Orbey	Présent	/
ANCEL	Jean-Charles	Délégué d'Orbey Président	Signature	
SIESS	Anaïs	Secrétaire de Séance	Signature	

Paraphe du Secrétaire de séance



Paraphe du Président



→ En l'état.

- **CHARGE** le Président (ou son représentant) des négociations quant à la vente de ce matériel et **l'AUTORISE** à signer tout document y attendant ;
- **CHARGE** le Président (ou son représentant) de toutes les modalités liées à la présente délibération et **l'AUTORISE** à **SIGNER** tous les documents y attenants.

5- COMMUNICATIONS DU PRESIDENT ET DIVERS

5.1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le rouleau-compacteur a fait l'objet d'une réparation, à savoir le remplacement de la courroie, pour un montant de 273,48 €.

5.2. DIVERS

NEANT.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clos la séance à 21h15.